



SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit Série de résines LCD Formfutura Platinum - Couleurs translucides

Description du produit Résine photopolymère pour l'impression 3D (SLA & DLP)

Noms alternatifs Résine SLA au platine, Résine SLA à usage général

Date d'émission 7-février-2020

Numéro de version 02

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée Le photopolymère est un monomère à base d'esters acryliques pour les imprimantes 3D

DLP et/ou LCD avec Systèmes de lumière UV.

Utilisations déconseillées Aucune connue

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Formfutura BV

Adresse Groenestraat 215, 6531 HH Nijmegen, Pays-Bas

Téléphone +31 (0)85 743 4000 (heures de bureau du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 CET)

e-mail product.compliance@formfutura.com

Personne de contact Conformité des produits

1.4 Numéro de téléphone d'urgence +31 (0)30 274 8888, uniquement pour le médecin

Centre national d'information antipoison d'Utrecht, Pays-Bas

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Sensibilité de la peau. Chat. H317

1

Irritation des yeux. Chat. 1 H319 Chronique aquatique Chat. 4 H413

2.2 Éléments de l'étiquette



Mot de signalement Avertissement

Mention(s) de danger H317 : Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

H319: Cause une grave irritation des yeux.

H413 : peut entraîner des effets nocifs durables pour la vie aquatique.

Déclaration(s) de précaution P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de

protection/protection du visage.

P261 : Évitez de respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Lavez-vous soigneusement après avoir manipulé le produit.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir

du lieu de travail.

P273 : Éviter les rejets dans l'environnement. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT

AVEC LA PEAU : Laver à grande eau.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau.

 $P305+P351+P338: EN\ CAS\ DE\ CONTACT\ AVEC\ LES\ YEUX: Rincer\ avec\ précaution\ à l'eau\ pendant\ plusieurs\ minutes. Retirez les lentilles de\ contact\ si\ elles\ sont$

présentes et faciles à faire - continuez à les rincer.

P333+P313 : En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Obtenez un

avis/une attention médicale.

P362+P364 : Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.







P501 : Éliminer le contenu/conteneur conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 **Autres risques**

Non classifié comme PBT ou vPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substances

Ce produit est un mélange.

3.2 Mélanges

Les substances contenues dans le produit qui peuvent présenter un danger pour la santé ou l'environnement, ou auxquelles ont été attribuées des limites d'exposition professionnelle, sont détaillées ci-dessous.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Ingrédient(s) dangereux	%W/W	N° EINECS	Code(s) de classe et de catégorie de danger	Code(s) de la mention de danger
Oligomère méthacrylique	65-85	Propriétaire	Acuatique chronique Cat 4	H413
Méthacrylate de glycol Oxyde de phosphine	10 - 30	212-782-2 278-355-8	Sensibilité de la peau. Chat. 1 Irritation des yeux. Chat. 2 Sensibilité de la peau. Cat 1 Repr. Cat 2 (fer.)	H317 H319 H317 H361f H411
Benzoxazole	<0,5	230-426-4	Chronique aquatique Cat 2 Chronique aquatique Cat 4	H413
Ester de diisodécyle et de phényle	<0,5	247-098-3	Sensibilité de la peau. Chat. 1 Chronique aquatique Chat. 3	H317 H412

Pour le texte complet des phrases H, voir la section 16.

SECTION 4: LES PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation EN CAS D'INHALATION : Allez à l'air frais et restez au repos. Consultez un médecin si la gêne

persiste.

Contact avec la

EN CAS DE PEAU (ou de cheveux) : Enlevez immédiatement les vêtements contaminés et lavez peau la peau à l'eau et au savon. Consultez rapidement un médecin si une irritation ou d'autres

symptômes apparaissent après le lavage.

Contact visuel EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: continuer à rincer pendant au moins 15 minutes sous

l'eau courante en maintenant les paupières ouvertes. Obtenez une assistance médicale.

Ingestion Ne pas faire vomir. Ne jamais faire vomir ou donner quoi que ce soit par la bouche si la victime

est inconsciente ou a des convulsions. Rincez-vous immédiatement la bouche et buvez

beaucoup d'eau. Gardez la personne sous observation. Si la personne est mal à l'aise, elle doit

consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que tardifs 4.2

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage (voir section 2) et/ou dans la section 11. D'autres symptômes et effets importants ne sont pas encore connus.

Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires 4.3

Note au médecin

Traitement: Traiter en fonction des symptômes (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique

connu.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée, poudre sèche, CO2.







Moyens d'extinction inadaptés

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers lors de la lutte contre les

Vapeurs nocives

incendies

Évolution des fumées/brouillard

Les températures élevées peuvent provoquer une réaction de polymérisation spontanée générant de la chaleur/pression. Les récipients fermés peuvent se rompre ou exploser lors d'une polymérisation en fuite. Utilisez un spray ou un brouillard d'eau pour réduire la température des récipients.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection

complets.

SECTION 6: MESURES RELATIVES AUX REJETS ACCIDENTELS

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez des gants de protection, des lunettes de protection et des vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation inadéquate, utiliser des appareils respiratoires protection. Maximiser la ventilation après un rejet accidentel.

6.2 Précautions environnementales

Contenir l'eau contaminée / l'eau de lutte contre l'incendie. Ne pas rejeter dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines. Éviter les rejets dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer les sources d'inflammation. Absorber avec du sable ou un autre absorbant inerte. Les déversements peuvent être stockés comme déchets chimiques dans une zone agréée.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8, 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Utiliser une ventilation mécanique en cas de manipulation qui provoque la formation de vapeurs. Manipulez et ouvrez le récipient avec précaution. Porter des vêtements de protection complets en cas d'exposition prolongée et/ou de fortes concentrations. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Protéger de la lumière, y compris des rayons directs du soleil. Le conteneur ne peut être rempli qu'à 90 %. Gardez les récipients hermétiquement fermés, séparés des agents oxydants. Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à une température comprise entre 5°C et 30°C. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C pendant plus de 24 heures. Les températures élevées peuvent provoquer une polymérisation spontanée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Substance	N° CE
Oligomère méthacrylique (100%)	Propriétaire

DNEL (composante à 100%)	Oral	Inhalation	Dermal
Travailleur - Long terme - Effets systémiques	1	3,52 mg/m3	2 mg/kg

PNEC (composante à 100%)	
Compartiment aquatique	Non applicable
Compartiment terrestre	Non applicable

1 Toxicité : DNEL non établi







Substance	N° CE
Méthacrylate de glycol (100%)	212-782-2

DNEL (composante à 100%)	Oral	Inhalation	Dermal
Travailleur - Long terme - Effets systémiques	1	4,9 mg/m3	1,3 mg/kg

PNEC (composante à 100%)	
Compartiment aquatique	10 mg/l (eau douce) 0,482 mg/l (eau de mer) 3,79 mg/kg de poids sec (sédiment)
Compartiment terrestre	0,476 mg/kg de poids sec

1 Toxicité : DNEL non établi

Substance	N° CE
Oxyde de phosphine (100%)	278-355-8

DNEL (composante à 100%)	Oral	Inhalation	Dermal
Travailleur - Long terme - Effets systémiques	1	3,5 mg/m3	1,0 mg/kg

PNEC (composante à 100%)	
Compartiment aquatique	0,00353 mg/l (eau douce) 0,000353 mg/l (eau de mer) 0,29 mg/kg de poids sec (sédiment)
Compartiment terrestre	0,0557 mg/kg de poids sec

1 Toxicité : DNEL non établi

Substance	N° CE
Benzoxazole (100%)	230-426-4

DNEL (composante à 100%)	Oral	Inhalation	Dermal
Travailleur - Long terme - Effets systémiques	1	1	1

PNEC (composante à 100%)	
Compartiment aquatique	Non applicable
Compartiment terrestre	Non applicable

1 Toxicité : DNEL non établi







Substance	N° CE
Ester de diisodécyle et de phényle (100%)	247-098-3

DNEL (composante à 100%)	Oral	Inhalation	Dermal
Travailleur - Long terme - Effets systémiques	1	70,5 mg/m3	50 mg/kg

PNEC (composante à 100%)	
Compartiment aquatique	Non applicable
Compartiment terrestre	Non applicable

1 Toxicité: DNEL non établi

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, pour garantir que la limite d'exposition professionnelle définie n'est pas dépassée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du

visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des lunettes de protection

contre les produits chimiques homologuées là où les yeux

doit être fournie. Respirateur à particules à haute efficacité avec masque complet.

Protection de la peau Portez des gants appropriés. Les gants en caoutchouc butyle et nitrile offrent une

protection à court terme.

Plus tard, les gants chirurgicaux offrent peu de protection. Les gants doivent être rangés

correctement et

a changé régulièrement, surtout en cas d'exposition excessive.

Protection respiratoire Porter un équipement de protection respiratoire approprié si les contrôles techniques

sont insuffisants, ou inexistants, et qu'une exposition à des niveaux supérieurs à la DNEL est probable. Un masque adapté avec un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être

approprié.

Autres Gardez les vêtements de travail séparément. Enlevez immédiatement les vêtements

contaminés. Lavez les vêtements souillés avant de les réutiliser. Tenez-vous à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Lavez-vous soigneusement les

mains après les avoir manipulées.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Assurer des mesures de contrôle efficaces lors du travail dans les limites spécifiées au point 6.2 de chaque GES.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Comparution Liquide visqueux - translucide (différentes couleurs possibles)

Odeur Ester comme
pH Non applicable
Point de fusion Non applicable
Point d'ébullition > 200°C
Point d'éclair > 150°C







Limites d'inflammabilité (inférieures)

(%v/v)

La pression de vapeur

Solubilité (eau) Non soluble

Solubilité Bonne solubilité avec la plupart des solvants organiques

Non applicable

Température d'auto-inflammation 380°C

Propriétés explosives
Propriétés oxydantes
Propriétés oxydantes
Densité relative
Viscosité
Non applicable
1,1-1,2 (eau = 1)
0,2-0,4 Pa-s

9.2 Autres informations

Aucune.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Voir la partie 10.2.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions de température normales. Stable si elle est stockée et manipulée conformément aux prescriptions et aux indications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse. Peut se polymériser.

10.4 Conditions à éviter

Évitez la chaleur, les flammes et les autres sources d'inflammation. Évitez tout contact avec les initiateurs de radicaux libres. Évitez le contact avec les isocyanates et les agents oxydants. Évitez tout contact avec les initiateurs de polymérisation du vinyle. Évitez l'exposition à des températures élevées, à la lumière directe du soleil ou aux rayons ultraviolets (UV).

10.5 Matériaux incompatibles

Évitez le contact avec les initiateurs de formation de radicaux, les peroxydes, les alcalis forts ou les métaux réactifs pour empêcher la polymérisation exothermique.

10.6 Produit(s) de décomposition dangereux

En ce qui concerne les éventuels produits de décomposition, veuillez vous référer à la section 5.0xydes de carbone.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Stable Toxicité aiguë:

Oligomère méthacrylique (100%)

DL50 aiguë par voie orale chez le rat

>2000 mg/kg

DL50 aiguë chez le lapin par voie cutanée

>2000 mg/kg

Irritation de la peau (lapin, 24 h, Draize)

Pas d'irritation

Pas d'irritation

Inhalation/sensibilisation de la peau (cobaye, GPMT) Pas de sensibilisation

Risque d'aspiration Pas de risque d'aspiration prévu

Méthacrylate de glycol (100%)

DL50 aiguë par voie orale chez le rat > 5000 mg/kg
DL50 aiguë chez le lapin par voie cutanée > 5000 mg/kg
Irritation de la peau (lapin, 24 h, Draize) non-irritant
Irritation des yeux (lapin, Draize) Irritant
Inhalation (cobaye, GPMT) Sensibilisation

Risque d'aspiration aucun risque d'aspiration n'est prévu

Toxicité chronique par voie orale chez le rat (OESO 422) > 100 mg/kg

Toxicité pour la reproduction (études sur les animaux)

Pas de soupçon d'effet toxique sur la reproduction

Éviter le contact du produit avec la peau et les yeux et éviter l'inhalation des vapeurs du produit.

Oxyde de phosphine (100%)

DL50 aiguë par voie orale chez le rat > 2000 mg/kg Irritation de la peau (lapin, 24 h, Draize) Pas d'irritation Irritation des yeux (lapin, Draize) Pas d'irritation







>100

Souris sensorielle de la peau LLNA (OESO 429) Sensibilisation

Risque d'aspiration Pas de risque d'aspiration prévu

Toxicité chronique (études sur les animaux) Peut causer des dommages après l'ingestion répétée de

fortes doses

Toxicité pour la reproduction (études sur les animaux) Suggérer un effet d'altération de la fertilité

Benzoxale (100%)

Irrigation de la peau Pas d'irritation

Pas de sensibilisation Sensation de la peau

Ester de diisodécyle et de phényle (100%)

DL50 aiguë par voie orale chez le rat : > 5000 mg/kg DL50 aiguë chez le lapin par voie cutanée > 2000 mg/kg

Irritation de la peau (lapin, 24 h, Draize)

Irritation des yeux (lapin, Draize)

Inhalation/détection de la peau (cobaye, GPMT) Risque d'aspiration

Toxicité pour la reproduction (études sur les animaux)

Non classé sur la base des données disponibles Non classé sur la base des données disponibles

Peut provoquer une réaction allergique de la peau Non classé sur la base des données disponibles Non classé sur la base des données disponibles

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

(mg/l)	(.) () , , ,	
Invertébrés aquatiques (mg/l)	EL50 (72 h) (Daphnia magna) (OESO 202)	>100
Plantes aquatiques (mg/l)	EL50 (72 h) (Pseudokirchneriella subcapitata) (OCDE 201)	>100
	NOTO (70 b) (0-1tm	. 100

LL50 (96 h) (Oncorhynchus mykiss) (OESO 203)

NOEC (72 h) (Selenastrum capricornutum) (0ESO 201) >100 Micro-organismes (mg/l) NOEC (28 d) (Suldge activé) (DEV L8) 14,3

Methacrylate de glycol (100%)		
Toxicité pour les poissons	LC50 (96 h) (Oryzias latipes) (OESO 203)	>100
(mg/l)		
Invertébrés aquatiques (mg/l)	CSEO (21 d) (Daphnia magna) (OESO 202)	24,1
	EC50 (48 h) (Daphnia magna) (OESO 202	380
Plantes aquatiques (mg/l)	FC50 (72 h) (Selenastrum capricornutum) (OFSO 201)	836

EC50 (72 h) (Selenastrum capricornutum) (OESO 201) Plantes aquatiques (mg/l) 400 NOEC (72 h) (Selenastrum capricornutum) (0ESO 201)

EC50 (16 h) (Pseudomonas fluorescens) (DEV L8) >3000 Micro-organismes (mg/l)

Oxyde de phosphine (100%)

Toxicité pour les poissons (mg/l)	LC50 (96 h) (Brachydanio rerio) (OESO 203)	>90
Invertébrés aquatiques (mg/l)	EC50 (48 h) (Daphnia magna) (OCDE 202)	>1175
Plantes aquatiques (mg/l)	EC50 (72 h) (Desmodesmus subspicatus) (OCDE 201)	>260
Micro-organismes (mg/l)	EC50 (3 h) (Boues activées) (DEC L8)	>100

Benzoxazole (100%)

Toxicité pour les poissons (mg/l) LC50 (96 h) (Brachydanio rerio) (OESO 203) >100

Ester de diisodécyle et de phényle

(100%)

Nocif pour la vie aquatique, avec des effets durables.

Plantes aquatiques (mg/l) EC50 (72 h) (Selenastrum capricornutum) (OESO 201) 45 >100

NOEC (72 h) (Selenastrum capricornutum) (0ESO 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Oligomère méthacrylique (100%)

Peu biodégradable.

Information sur l'élimination : 24% après 28 j (OESO 301D)







54% après 63 jours (OESO 301D)

Méthacrylate de glycol (100%)

Facilement biodégradable.

Information sur l'élimination :

84% de réduction du DOC (28 d) (OESO 301 D)

Oxyde de phosphine (100%)

Peu biodégradable. Pas facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE)

Information sur l'élimination:

< 20% DBO de la DTh (28 j) (OCDE 301 F) (boues activées)

Benzoxazole (100%)

Aucune donnée disponible.

Ester de diisodécyle et de phényle (100%)

Biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Oligomère méthacrylique (100%)

Possiblement bioaccumulable.

Méthacrylate de glycol (100%)

Il ne faut pas s'attendre à une accumulation dans les organismes.

Oxyde de phosphine (100%)

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes

Facteur de bioconcentration : 23 - 55 (56 d), Cyprinus carpio (mesuré) : ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

Benzoxazole (100%)

Aucune donnée disponible

Ester de diisodécyle et de phényle (100%)

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 8,52 - 12,31

12.4 Mobilité dans les sols

Oligomère méthacrylique (100%)

Soluble dans l'eau. Adsorption : eau - Log Koc : 3,88.

Méthacrylate de glycol (100%)

La substance ne s'évaporera pas dans l'atmosphère à partir de la surface de l'eau. L'adsorption en phase solide du sol n'est pas prévue.

Oxyde de phosphine (100%)

La substance ne s'évaporera pas dans l'atmosphère à partir de la surface de l'eau. L'adsorption en phase solide du sol n'est pas prévue.

Benzoxazole (100%)

Aucune donnée disponible.

Ester de diisodécyle et de phényle (100%)

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Oligomère méthacrylique (100%)

PBT : non







vPvB: non

Méthacrylate de glycol (100%)

PBT : non vPvB : non

Oxyde de phosphine (100%)

PBT : non vPvB : non

Benzoxazole (100%)

PBT : non vPvB : non

Ester de diisodécyle et de phényle (100%)

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets négatifs

Oligomère méthacrylique (100%)

Non applicable.

Méthacrylate de glycol (100%)

Ne pas laisser pénétrer le sol, les voies d'eau ou les canaux d'évacuation des eaux usées.

Oxyde de phosphine (100%)

Non applicable.

Benzoxazole (100%)

Aucune donnée disponible.

Ester de diisodécyle et de phényle (100%)

Aucune donnée disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines. Éliminer conformément aux dispositions nationales, régionales et locales

règlements. Incinérer dans des conditions contrôlées approuvées, en utilisant des incinérateurs pour l'élimination des produits chimiques organiques. Décontaminer les fûts vides avant de les recycler.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

14.1 Numéro de l'ONU

Non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation des transports.

14.2 Nom d'expédition correct de l'ONU

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Toxique pour la vie aquatique, avec des effets durables.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES







15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Si des informations autres que celles relatives à la réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement qui sont mentionnées ailleurs dans la présente fiche de données de sécurité sont nécessaires, veuillez utiliser les informations énumérées à la section 1 pour demander si ces informations spécifiques sont disponibles. Les informations relatives aux différents composants du mélange sont accessibles de la même manière.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour le composant individuel suivant (100%) : Méthacrylate de glycol.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (CE) n° 453/2010.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances, informations et convictions à la date de publication. Les informations données sont uniquement destinées à guider la manipulation et l'utilisation en toute sécurité,

Le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une spécification de qualité. L'information ne concerne que le matériau spécifique désigné et ne peut être valable pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte.

LÉGENDE

Note: Tous les éléments suivants ne sont pas nécessairement contenus dans cette fiche de données de sécurité:

IOELV: Valeur limite d'exposition professionnelle indicative.

WEL: Limite d'exposition sur le lieu de travail.

Sen: Capable de provoquer une sensibilisation respiratoire.

Carc : Capable de causer le cancer et/ou des dommages génétiques héréditaires.

COM : L'entreprise vise à contrôler l'exposition sur son lieu de travail jusqu'à cette limite.

LTEL: Limite d'exposition à long terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps.

STOT SE: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique.

Repr..: Toxicité pour la reproduction.

Aquatisch aiguë/chronique : Dangereux pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des phrases H/P/R

H317 : Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

H319 : Cause une grave irritation des yeux. H361f : Soupçonné de nuire à la fertilité.

H411: Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
 H412: Nocif pour la vie aquatique, avec des effets durables.
 H413: Peut avoir des effets nocifs durables sur la vie aquatique.

P261 : Évitez de respirer les vapeurs.

P264 : Se laver soigneusement (mains et peau exposée) après la manipulation.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

P273 : Éviter les rejets dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de

protection/protection du visage.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : se laver avec beaucoup d'eau et de savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si présent et facile à faire - continuez à rincer.

P333 + P313 : En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis/une attention médicale.

P362 + P364 : Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

P501 : Éliminer le contenu/conteneur en déchets dangereux conformément à la législation locale,

nationale ou de l'État







la législation. Incinérer dans des conditions contrôlées approuvées, en utilisant des incinérateurs adaptés à l'élimination des matières organiques inflammables.

